



## INFORUP

Semaine du 11 au 15 janvier 2016

**L'UE DEMANDE À L'OMC L'OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS CONTRE LE RÉGIME COLOMBIEN D'IMPORTATION DE SPIRITUEUX :** Mercredi 13 janvier, l'UE a saisi l'OMC au sujet du régime d'importation de spiritueux colombien qu'elle juge discriminatoire. En Colombie, non seulement les importations de spiritueux sont frappées de taxes plus élevées que celles appliquées aux productions locales mais les autorités régionales et départementales imposent également des mesures restrictives à l'importation de spiritueux. Ces mesures ont pour effet de faire peser des coûts supplémentaires pour les exportateurs de spiritueux vers la Colombie et placent les spiritueux importés en désavantage concurrentiel face aux marques colombiennes en violation des règles de l'OMC. L'UE étant le premier exportateur de spiritueux vers la Colombie, 77 % des importations de spiritueux colombiennes proviennent en effet de l'UE, il est ainsi le premier concerné par ces mesures restrictives. La Colombie produit majoritairement du rhum et de l'aguardiente (une liqueur anisée), ces productions représentent 83 % des consommations locales. La Colombie s'était engagée dans le cadre de l'accord de libre-échange UE / Pérou-Colombie à supprimer ces mesures discriminatoires au 1er août 2015 mais n'a pas respecté son engagement. Suite à de nombreuses tentatives pour trouver des solutions bilatérales, l'UE a décidé le 13 janvier dernier d'ouvrir une procédure formelle de règlement des différends à l'OMC. Cette procédure démarre avec l'ouverture de consultations permettant la recherche de solutions « amiables » pendant une période de 60 jours. En cas d'échec de ces consultations, le plaignant peut demander la création d'un panel qui sera chargé de trancher le différend.

**L'INDE ET L'UE PRÉVOIENT DE REPRENDRE CONTACT SUR LES NÉGOCIATIONS POUR UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE MI-JANVIER :** En 2007, l'Inde et l'UE avaient lancé des négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange. L'objectif poursuivi par les parties était de conclure un accord sur le commerce et les investissements qui couvrirait plus de 95 % des lignes tarifaires. Les négociations sont interrompues depuis 2013 faute d'accord entre les parties sur plusieurs points clés. L'UE attend notamment plus de concessions indiennes en matière d'accès au marché des services et des marchandises, en particulier dans le secteur automobile et dans le secteur des vins et spiritueux.

Par ailleurs, l'UE a de fortes exigences relatives à la protection de ses indications géographiques. A noter que l'Inde est un pays producteur de sucre de canne et de rhum. La Commissaire MALMSTRÖM et les autorités indiennes avaient annoncé cet été leur volonté commune de relancer ces négociations dès septembre, cette réunion a été annulée. Lors de son audition devant la commission INTA en octobre dernier, la Commissaire a déclaré que les négociations étaient « embourbées » mais que la DG TRADE restait ouverte à une reprise des négociations. Une délégation de l'UE menée par son négociateur en chef, Ignacio Garcia BERCERO, et la directrice pour l'Asie et l'Amérique latine au sein de la DG Commerce de la Commission, Helena KÖNIG, doit se rendre à New Delhi, lundi 18 janvier, pour une réunion avec l'administration indienne visant à reprendre contact en vue de relancer les négociations.

**VERS UNE PROROGATION DE L'ACCORD DE PÊCHE UE/COMORES :** Selon une étude externe publiée par la Commission européenne, l'accord de pêche entre l'UE et les Comores devrait être prorogé. Le protocole actuel, qui expirera à la fin de l'année 2016, permet à 42 thoniers senneurs et à 20 palangriers de surface battant pavillon d'un État membre de l'UE d'accéder aux ressources pélagiques dans la zone de pêche comorienne avec un tonnage de captures de référence de 6 000 tonnes. Sur 2014 et 2015, la contribution financière annuelle provenant du budget de l'UE s'élève à 1,2 million d'euros de contrepartie financière: la moitié des fonds est destinée à soutenir la mise en œuvre de la politique sectorielle comorienne et l'autre partie, correspond à des droits d'accès. Cependant, le 1er octobre 2015, la Commission européenne a averti les Comores du risque pour ce dernier d'être inscrit sur la liste des pays non coopérants dans le cadre de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée, non identifiée (INN). Il était reproché à l'Etat de l'Océan Indien : « *une mauvaise gestion du pavillon comorien par le ministère des transports et un manque de suivi des navires de pêche battant pavillon comorien* ». Le rapport souligne toutefois les effets positifs du protocole comme l'appui sectoriel orienté sur le renforcement des capacités institutionnelles des Comores qui devrait également contribuer à résoudre les problèmes identifiés dans la lutte contre la pêche INN.

**INTERVENTION DU DEPUTE YOUNOUS OMARJEE A LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DU PARLEMENT EUROPÉEN :** Le 11 janvier, Ronald PLASTERK (ministre de l'intérieur néerlandais) et Martijn VAN DAM (ministre de l'agriculture hollandais) ont présenté à la commission développement régional du Parlement européen les priorités de la présidence néerlandaise au Conseil. A cette occasion, le Député Younous OMARJEE, Vice-Président de la commission REGI, est intervenu au nom de son groupe politique (GUE/NGL). Lors de son allocution, il aborde trois sujets : la politique de cohésion, le changement climatique et les régions ultrapériphériques (ci-après RUP). En ce qui concerne les RUP, il interpelle le ministre de l'agriculture néerlandais, Martijn VAN DAM : « vous savez que dans la mise en œuvre des accords de libre-échange entre l'Union européenne et des pays tiers, mais aussi avec la disparition des quotas sucriers en 2017, un certain nombre de régions européennes seront particulièrement impactées et qu'il risque d'y avoir encore plus d'inégalités et je pense en particulier aux régions ultrapériphériques qui sont productrices de canne à sucre. (...) nous attendons de votre présidence une attention particulière sur ce point. En dernier point (...) je veux dire que les Pays-Bas est l'un des rares pays de l'Union à avoir des pays, territoires d'outre-mer (...) les pays et territoires d'outre-mer, qu'ils soient français mais aussi néerlandais, attendent avec intérêt les initiatives qui pourraient être prises par votre présidence. ».



## AGENDA DE LA SEMAINE DU 18 AU 22 JANVIER 2016

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	CONSEIL DE L'UE	MINISTÈRES FRANÇAIS
<b>Lundi 18/01</b>	<p><b><u>Commission Agriculture</u></b> Échange de vues avec Phil Hogan, commissaire chargé de l'agriculture et du développement rural, sur la simplification: état d'avancement et initiatives à venir</p>			
<b>Mardi 19/01</b>	<p><b><u>Commission Pêche</u></b> Les Députés RUP rencontrent la Commissaire européenne à la politique régionale, Mme Corina CRETU et le Commissaire européen à l'environnement, aux affaires maritimes et à la pêche, Karmenu VELLA.</p>			
<b>Mercredi 20/01</b>				
<b>Jeudi 21/01</b>				
<b>Vendredi 22/01</b>				